

Abonnement pour Lyon :

Un an	20	francs.
Six mois	10	id.
Trois mois	5	id.



Abonnement pour les départements :

Un an	38	francs.
Six mois	19	id.
Trois mois	9	50 c.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

EXAMEN DES CANDIDATURES.

Nous avons publié, dans les nos 11, 12 et 13, des articles critiques sur les candidatures; les mêmes citoyens qui nous les ont fournis, nous ont remis une suite, mais nous attendrons, pour l'insérer, que la société démocratique ait fini d'épurer sa liste de candidats, liste qui sera vraiment l'expression populaire et que nous défendrons à ce titre.

Nous engageons, en attendant, les citoyens sur le compte desquels il se serait glissé quelques erreurs dans les derniers numéros, à vouloir bien nous les signaler dans une courte lettre que nous nous empressons d'insérer. Nous engageons aussi tous les citoyens à nous faire parvenir des renseignements, signés sur les nombreux candidats qui surgissent et dont les noms ont déjà été livrés à la publicité.

Les notes qui nous parviendront, fussent-elles dirigées contre nos propres amis, contre nous-mêmes, nous prenons l'engagement de les publier. Il faut que la religion du peuple s'éclaire et s'éclaire sur tous.

PROCÈS-VERBAUX DU CLUB CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Séance du 24 mars, rue de l'Arbre-Sec, 36.

On donne lecture du procès-verbal de la veille.

Un membre du club de St-Georges fait observer que le procès-verbal ne relate pas ce qu'il a dit hier à l'égard du citoyen Brun, membre de la société de S-François-Xavier, et d'un autre citoyen qui l'avait remplacé et qui avait été chassé aussi comme appartenant également à cette société. — L'assemblée, vu l'urgence de s'occuper des élections passe à l'ordre du jour.

Le citoyen Pezzanni, membre du club du Petit-Collège, propose, une fois que la commission des dix aura fait son rapport sur les listes des candidats, de réunir tous les clubs en un seul local pour statuer définitivement sur les candidats que devra présenter la société démocratique.

Le citoyen Charavay (Gabriel) repousse vivement cette proposition, faisant remarquer qu'il est impossible de trouver un local assez vaste pour réunir tous les clubs, qu'on n'en terminerait pas et que, d'ailleurs, les clubs ayant investi leurs délégués de pleins pouvoirs, ils avaient toutes qualités pour agir en cette circonstance. — Ordre du jour.

Le président donne lecture d'une lettre-circulaire, en date du 23 mars, émanant d'un soi-disant comité électoral républicain du quai de Retz, et signée Bruyas, Mathieu fils, Doutre, Paria et Brioudas. Par cette circulaire, adressée à chaque président de club, ce comité provoqué la formation d'un comité central électoral.

Le citoyen Paria, délégué du club de la rue Penthievre, proteste contre l'insertion de sa signature au bas d'une circulaire qu'il désapprouve complètement. Plusieurs membres protestent dans le même sens pour le citoyen Doutre.

L'assemblée passe à l'ordre du jour, bien convaincue que le prétendu comité électoral du quai de Retz a voulu user de supercherie pour abuser les citoyens et dissoudre le club central.

Plusieurs citoyens donnent de nouveaux éclaircissements sur les menées du comité du quai de Retz. Un membre de ce comité, le citoyen Pailleron, s'est permis, de son autorité privée, sans aucun ordre de la municipalité de la Croix-Rousse, de convoquer, au son du tambour, les gardes nationaux de cette commune pour une assemblée électorale. D'autres membres apprenaient à l'assemblée que des affiches ont été placardées à Lyon dans le même but et que c'est le comité électoral du quai de Retz qui dirige toutes ces menées.

Le président annonce à l'assemblée qu'elle aura à se pourvoir pour demain d'un autre local. Le citoyen Simonnet, commissaire-priseur, propose la salle des ventes, passage Belle-Cordière. Cette proposition est adoptée, et il est convenu qu'on s'occupera néanmoins de la recherche d'un local plus vaste.

La commission d'enquête sur l'esprit des clubs se réunira demain à 11 heures, au Palais des Arts.

La commission qui a été ce matin auprès du citoyen Arago, pour obtenir que les troupes ne fussent plus consignées dans leurs casernes et qu'elles pussent y établir des clubs au moment des élections, s'y transportera de nouveau demain, pour connaître le résultat de cette démarche.

Un membre du club des Montagnards raconte les circonstances qui ont donné lieu à l'expulsion de ce club du citoyen Morin. — On en demande l'insertion au procès-verbal. (voir le n° 13 du *Tribun*.)

La séance est levée à 10 heures et demie.

Séance du 25 mars, dans la salle de la Bibliothèque de la ville.

Le comité central de toutes les corporations de travailleurs, représenté par dix délégués, vient proposer de se fondre dans le club central et de ne former qu'un seul corps pour les élections.

Le président du comité central prétend que quelques articles du règlement des corporations doivent être insérés dans celui de la société démocratique et le modifier. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Neuf délégués des corporations soutiennent, contre la prétention de leur président, que la fusion a été votée sans condition aucune dans le comité central. — Cette fusion s'opère en effet, purement et simplement et à l'unanimité des voix.

Des membres informent l'assemblée que deux délégués du club de la Montagne, rue de Condé, n'ayant pu se justifier des accusations portées contre eux, et leur exclusion ayant été prononcée, se sont rendus dans plusieurs clubs pour y semer la division et les détacher de la société démocratique.

Le citoyen Durand, délégué du club de Villefranche,

annonce que ce chef-lieu d'arrondissement votera de concert avec la société démocratique de Lyon. (Applaudissements.) Il demande à se joindre au club central. — Adopté.

Un membre demande le résultat obtenu par la députation qui s'est rendue ce matin auprès du commissaire du gouvernement provisoire.

Le président répond que le citoyen Arago donnera demain matin une réponse définitive. La même commission est chargée de s'y transporter de nouveau.

Un membre propose d'envoyer une députation au comité du quai de Retz, pour l'engager à se joindre à nous par une délégation. — Ordre du jour.

Le citoyen Schmit annonce qu'une manifestation doit avoir lieu demain aux Brotteaux, dans le but de demander l'expulsion de la ville de tous les étrangers.

Sur la proposition du citoyen Berteault, l'assemblée arrête qu'il sera placardé demain une affiche, au nom de la société démocratique, pour faire comprendre aux citoyens qui se proposent de faire cette manifestation, que le citoyen Arago a pris toutes les mesures pour que les travaux qui s'ouvrent ne soient que pour les ouvriers de la ville, et que les étrangers, auxquels on donnera les moyens de retourner dans leur patrie, aient à se retirer; mais qu'il serait inhumain, anti-fraternel, impossible même, d'expulser les étrangers qui sont établis dans notre ville et qui y travaillent.

Les citoyens Berteault, Charavay (Gabriel) et Deville sont chargés de la rédaction de cette affiche.

La séance est levée à 10 heures et demie.

MANIFESTATION DU 27 MARS

Depuis plusieurs jours, cette manifestation était projetée; la garde nationale et tous les clubs la demandaient; dans la séance du 26 le club central décida qu'elle aurait lieu, il en régla les détails et la marche.

Le 27, dès dix heures du matin, des colonnes nombreuses débouchaient de tous les côtés, se mettaient en marche vers la place Bellecour où était le rendez-vous général; à onze heures et demie la commission désignée par le club central pour se rendre auprès du citoyen Arago, atteignait cette place, suivie d'un grand nombre de citoyens et précédée de la musique, qui faisait entendre l'air du Chant du départ.

Cette colonne se rendit à la place de la Préfecture. La commission du club central, accompagnée de plusieurs membres, pénètre dans la cour de l'hôtel, où elle remet entre les mains du citoyen Arago une pétition. Par cette pétition, le peuple, après avoir assuré de son concours actif le gouvernement provisoire et son commissaire dans le département du Rhône, demande :

1° Que le citoyen Arago éloigne l'aristocratie qui l'obsède, pour ne s'entourer que de vrais républicains;

2° L'armement immédiat et complet de la garde nationale;

3° Que les troupes fraternisent avec le peuple, au moment des élections et toujours ;

4° Que les listes électorales, qui ont été fort mal faites, soient rectifiées et complétées.

Le commissaire extraordinaire, profondément ému, répond sur la question des armes, que l'exécrable dynastie que le peuple a renversée avait tari toutes les sources de la richesse publique, pour satisfaire son ignoble avarice. Elle avait vendu les armes de la France à nos ennemis ; le gouvernement provisoire a trouvé nos arsenaux vides, et quand il s'est cru pouvoir donner des armes aux gardes nationaux, il lui a fallu en faire fabriquer. A mesure qu'elles sortent des manufactures, ajoute-t-il, on les distribue au peuple ; comptez que je ne négligerai aucun moyen, et que j'emploierai toutes les forces de mon être, pour satisfaire sur ce point les citoyens du département du Rhône.

Il a répondu d'une manière favorable sur tous les autres points de la pétition, et particulièrement sur les troupes, qu'il désire de toute son âme voir fraterniser avec le peuple ; il ne négligera aucun moyen pour obtenir ce résultat.

Le citoyen Arago, épuisé de fatigue, étouffé par l'émotion, ne pouvait continuer ; la commission le pria d'aller prendre du repos, mais le peuple qui remplissait la place désirait le voir et l'entendre, il se montra à lui sur la terrasse, et lui adressa une chaleureuse allocution. Ces cris mille fois répétés de *vive la république!* répondirent au représentant et lui prouvèrent tout ce qu'il y a pour lui de sympathie dans le peuple.

Les délégués du club central se retirèrent alors dans le même ordre, avec la colonne qui les accompagnait, et, après avoir fait le tour de la place Bellecour, se dispersèrent à deux heures de l'après-midi.

Plus de 40,000 hommes, marchant dans le meilleur ordre, avec des drapeaux, ont pris part à cette manifestation, la plus calme, la plus imposante, la plus magnifique que nous ayons jamais vue. Pas un cri, si ce n'est celui de *vive la république*, n'a été proféré ; aucun désordre n'a eu lieu.

Pendant que les diverses colonnes étaient réunies sur la place de Bellecour, où elles attendaient le résultat de la manifestation, le citoyen Burdet, ouvrier mécanicien et membre du *club des Petits-Pères*, prononça au milieu de la place un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier ; en voici quelques extraits :

« Ouvriers, mes frères, ne laissons pas surprendre notre confiance ; lorsqu'un peuple s'endort avec trop de sécurité tout bon citoyen doit devenir sentinelle.

« On travaillera inutilement à établir la fraternité, si les lois ne sont pas également favorables à tous les ordres de citoyens.

« Choisissons des représentants élevés parmi nous, des citoyens qui aient partagé nos affections et nos souffrances. Repoussons ces hommes du lendemain qui sollicitent nos suffrages, nous comblent de promesses, et n'attendent pour tromper notre confiance que de l'avoir obtenue.

« Il nous faut des représentants aux convictions profondes, aux sentiments énergiques et d'un désintéressement à toute épreuve. L'Histoire nous montre que ces vertus civiques se trouvent plus particulièrement dans le peuple.

« Pour conquérir la liberté il nous a fallu unir nos efforts ; pour la défendre ne formons qu'un seul homme.

« Que l'égalité des citoyens soit imprescriptible et la fraternité universelle. »

Lyon, 27 mars 1848.

Citoyen rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que les candidats pleuvent jusque dans nos casernes, et que, dans ce moment, une interminable profession de foi y circule.

Ne voulant pas laisser capter nos suffrages, nous aver-

tissons les postulans, que nous ne les donnerons qu'aux citoyens qui auront passés par le creuset de la *société Démocratique*, et que nous considérons comme non avenu tout ce qui nous parviendrait par une autre voie.

La profession de foi interminable dont je vous parle, est celle d'un certain Poisson, que nous considérons comme un poisson d'avril.

Des noms incroyables nous sont présentés ; nous nous abstenons de tout vote, plutôt que de porter ces messieurs.

Salut et Fraternité.

Un soldat démocrate.

P. S. Dimanche, 26, des militaires de la garnison ont encore été reconnus dans leurs nouveaux grades, au nom du roi.

163 Reflexions des rédacteurs.

Les intrigues que l'on met en jeu dans les casernes, pour capter les votes de l'armée, n'ont rien qui nous étonnent, il serait même impossible qu'il en fût autrement ; le mauvais esprit de beaucoup d'officiers, et la distance que l'on a constamment mis entre le soldat et le peuple, assuraient ce résultat. Mais ce qui nous surprend, c'est l'audace avec laquelle l'aristocratie de l'armée manifeste sa mauvaise humeur à l'égard du gouvernement républicain, et ses coupables sympathies pour la monarchie déchue.

PROTESTATION DES CITOYENS MILITAIRES DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Les citoyens militaires de la garnison de Lyon, tenant au département du Rhône, déclarent qu'ils ne peuvent voter sans avoir préalablement et conformément au décret du 5 mars et à la circulaire ministérielle du 8, en ce qui touche la liste des électeurs militaires du département, qui doit être affichée pendant quarante huit heures.

En conséquence ils protestent de toutes leurs forces contre les mesures qui tendraient à les faire sortir de cette voie légale.

Considérant les élections comme le plus grand acte patriotique qu'ils puissent accomplir ; considérant que, jusqu'à ce jour, ils n'ont éprouvé que des entraves et qu'il ne leur a point été possible de s'instruire sur les candidats. Considérant que les élections pour les militaires comme pour tous les citoyens, doivent être entièrement indépendantes ;

Les citoyens soldats du département du Rhône, en garnison à Lyon, demandent, avant de déposer leurs votes dans l'urne, que leurs listes électorales soient placardées pendant quarante-huit heures, dans le lieu où ils se réuniront tous pour voter.

Lyon, 28 mars. (Suivent les signatures.)

Cette protestation a été portée à une heure au citoyen Arago, qui a renvoyé au général Bourjolly. L'hôtel du général étant encombré de militaires de tous grades, procédant aux élections, les citoyens et les soldats qui étaient porteurs de cette pièce n'ont pu parvenir jusqu'à lui. Le vote des militaires du département devant commencer à trois heures, il ont abandonné leur projet de protestation et ont décidé qu'ils voteraient malgré qu'ils ne fussent pas complètement préparés.

Lyon, 25 mars 1848.

AU RÉDACTEUR DU TRIBUN DU PEUPLE,

Dans votre numéro d'aujourd'hui, en parlant des candidats à la députation du Rhône, vous dites de mon frère Anselme Petetin, qu'il ne peut être ni candidat, ni électeur, parce qu'il est Savoisien. Vos renseignements, citoyen, sont inexacts ; mon frère Anselme Petetin est né, il est vrai, en Savoie, mais lorsque ce pays faisait partie de la France. Né à Morzine, département du Mont-Blanc. — De plus, il est né de père et mère Français. Sa naissance en Savoie, s'explique par cette circonstance

qu'à cette époque mon père occupait un emploi pour la France, son pays, dans l'administration des douanes.

J'invoque votre loyauté pour l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

Agréer, etc.

H. le PETETIN.

OBSERVATIONS DE NOS CORRESPONDANTS.

Personne, plus que nous, ne désire de voir les citoyens nés à l'étranger, à une époque où leur pays natal appartenait à la France, jouir de la plénitude de leurs droits et, en particulier, de celui d'électeurs ; nous appelons même sur ce sujet intéressant toute la sollicitude du gouvernement provisoire. Ce n'a été qu'accessoirement que nous avons agité cette question à l'égard du citoyen Anselme Petetin ; nos arguments contre sa candidature restent les mêmes ; nous pourrions de plus ajouter que la défense des privilèges lui aurait été profitable, car il serait aujourd'hui dans une belle position de fortune.

AU RÉDACTEURS DU JOURNAL LE TRIBUN DU PEUPLE.

Citoyens,

Dans le N° 11 de votre journal vous me nommez un des chefs les plus zélés de la société de Saint-François-Xavier. Permettez-moi de vous dire que vous avez été mal renseigné. Non-seulement je ne suis pas un des chefs, mais je n'en suis même pas membre. Tout mon concours s'est borné à porter la parole dans ces réunions populaires. Le motif qui m'y a conduit, c'est l'invitation des ouvriers eux-mêmes ; la cause de mon assiduité, c'est le sympathique accueil que mes discours y ont toujours reçu.

Je suis donc hors de cause, mais je ne puis voir sans indignation les accusations injustes dont cette société est l'objet. Je jure, sur l'honneur que dans tous mes rapports avec elle, soit à Paris, soit à Lyon, je n'ai jamais rien aperçu qui pût donner lieu au moindre soupçon d'association politique. Au nom de la République qui veut avant tout l'union de tous ; au nom de la vérité, je vous conjure de faire cesser cet état de suspicion qui pèse sur plusieurs milliers de nos concitoyens et pourrait engendrer des malheurs dans ce moment où l'irritation et la crédulité populaires sont dangereusement excitées.

Salut et fraternité.

CLAUDIUS HÉBRARD.

OBSERVATIONS DES RÉDACTEURS.

Le citoyen Claudius Hébrard nous reproche de l'avoir représenté comme chef, tandis qu'il n'était que l'un des orateurs les plus zélés de la société de Saint-François-Xavier. C'est une erreur que nous nous empressons de rectifier.

Il défend ensuite les tendances de cette société ; il y a quelque courage à le faire, quand tout le monde récrimine contre les hommes qui ont pu en faire partie. Mais nous protestons quand il prétend que l'irritation et la crédulité populaires à leur égard pourraient engendrer des malheurs. Partout où les Saint-François-Xavier se sont montrés, on s'est contenté de les expulser, et nulle part ils n'ont éprouvé aucune violence ; ce que le peuple désire, c'est qu'ils s'abstiennent, car dans la lutte électorale qui est ouverte il ne s'agit pas de mettre en question la forme du gouvernement, mais bien de consolider la République par des choix vraiment démocratiques.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons reçu du citoyen Villa une lettre de réclamations qu'il nous invite à insérer dans notre prochain numéro. Nous l'eussions fait avec le plus grand plaisir, si cette lettre n'avait pas trois pages, et n'était pas pour ainsi dire étrangère aux faits dont il s'agit. Que le citoyen Villa nous fasse une lettre courte, qui précise la question et nous l'insérerons à l'instant.

Le Gérant, G. CHARAVAT.

Lyon. — Impr. de RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 3.